



Le 29/09/2020

Objet :

Formalité administrative liée à la scolarité obligatoire des enfants nés avant 2017

**Chers parents,**

A la suite de la promulgation de la loi sur l'école de la confiance pendant l'été 2019, les parents qui font le choix de scolariser leur enfant en Jardin d'enfants sont tenus d'informer le maire de leur commune de résidence ainsi que la direction des services départementaux de l'Education Nationale.

Afin de vous faciliter cette formalité, nous vous proposons de trouver ci-joint un courrier type répondant à cette nouvelle exigence réglementaire.

Le courrier doit être adressé en deux exemplaires :

- L'un au maire de votre commune de résidence,
- L'autre à la direction de l'inspection académique :

**→ DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE DU HAUT-RHIN -DSDEN 68-  
52-54 Avenue de la République  
BP 60092  
68017 Colmar Cedex**

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour tout besoin d'aide concernant cette démarche.

Cordialement,

**Grégory WURLINGER,  
Fanny MORITZ,  
David KERSTETTER  
Comité de Direction**

.....  
.....  
.....  
.....

Le 29/09/2020

Objet :  
Inscription de mon enfant au sein du Jardin d'Enfants de l'association Claire-Joie

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance - Article 18, les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du même code doivent déclarer au maire et à l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation, dans les conditions prévues à l'article L. 131-5 dudit code, qu'elles l'inscrivent dans un établissement mentionné au premier alinéa du présent article.

De ce fait, je porte à votre connaissance le fait que mon enfant : ....., est inscrit au Jardin d'Enfants de l'association Claire-Joie, 42 rue Kléber, 68100 MULHOUSE.

Cordialement,

.....

Copie :

- Direction des services départementaux de l'éducation nationale
- Maire de la commune de résidence de l'enfant

.....  
.....  
.....  
.....

Le 29/09/2020

Objet :  
Inscription de mon enfant au sein du Jardin d'Enfants de l'association Claire-Joie

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance - Article 18, les personnes responsables d'un enfant soumis à l'obligation d'instruction prévue à l'article L. 131-1 du même code doivent déclarer au maire et à l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation, dans les conditions prévues à l'article L. 131-5 dudit code, qu'elles l'inscrivent dans un établissement mentionné au premier alinéa du présent article.

De ce fait, je porte à votre connaissance le fait que mon enfant : ....., est inscrit au Jardin d'Enfants de l'association Claire-Joie, 42 rue Kléber, 68100 MULHOUSE.

Cordialement,

.....

Copie :

- Direction des services départementaux de l'éducation nationale
- Maire de la commune de résidence de l'enfant